

Produit et portrait

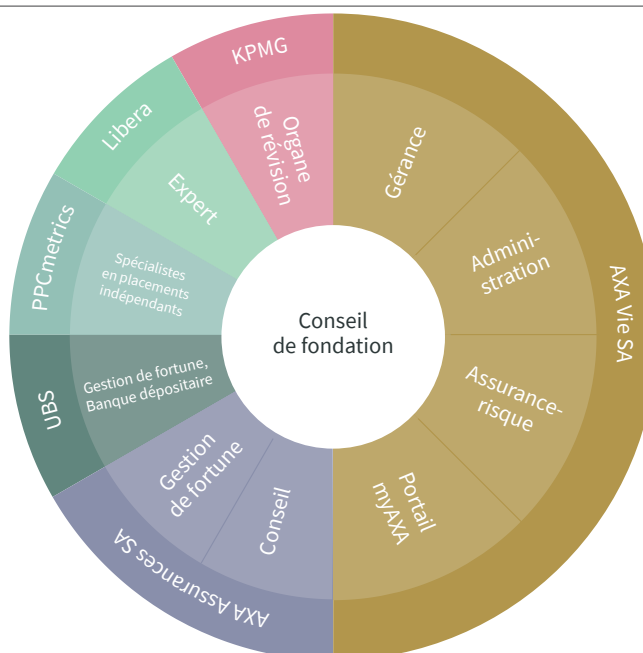
Group Invest est une solution de prévoyance idéale pour les moyennes entreprises. Même en cas d'importantes fluctuations du marché, elle offre à la fois la sécurité et une rémunération moyenne attrayante.

Chiffres-clés de la Fondation au 31 décembre 2025

Taux de couverture	108,3%
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)	5339
Clients affiliés	13894
Personnes assurées actives	52317
Taux d'intérêt technique	2,00%

Organisation

Columna
Fondation collective
Group Invest



Modèle de rémunération

Le Conseil de fondation a déclaré son intention de rémunérer l'avoir de vieillesse des assurés selon un mécanisme prédéfini.

Classe d'âge	Prévisions pour le taux de couverture au 31.12 (Décision CF mi-déc.)	Rémunération de base et supplémentaire (part obligatoire)	Rémunération de base et supplémentaire (part surobligatoire)
5	> 114,0%	Performance de la sous-stratégie régime obligatoire au 30.11 déduction 1,5%	Performance de la sous-stratégie régime surobligatoire au 30.11 déduction 0,75%
4	> 110,5%	Performance de la sous-stratégie régime obligatoire au 30.11 déduction 2,25%	Performance de la sous-stratégie régime surobligatoire au 30.11 déduction 1,5%
3	> 107,0%	Taux d'intérêt minimal LPP + 0,25%	Taux d'intérêt minimal LPP + 1,00%
2	> 104,0%	Taux d'intérêt minimal LPP	Taux d'intérêt minimal LPP + 0,50%
1	≥ 100,0%	Taux d'intérêt minimal LPP	Taux d'intérêt minimal LPP
0	< 100,0%	Taux d'intérêt minimal LPP	De 0% au taux d'intérêt min. LPP

Extrait du modèle de rémunération; pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la ligne directrice sur le modèle de rémunération.

Nom de la fondation

Columna Foundation collective Group Invest, Winterthur

Société fondatrice / date de fondation

UBS Switzerland AG / 15 mars 1984

Objectif

Solution semi-autonome avec placements en pool

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement des prestations surobligatoires.

Placements

Activité de placement

- Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.
- La fortune est placée par le UBS et par AXA Asset Management.

Des stratégies de placement différenciées pour un modèle de rémunération optimisé

- Définir des stratégies de placement différentes pour les avoirs de vieillesse du régime obligatoire et ceux du régime surobligatoire permet de dégager une meilleure rémunération, notamment dans la partie surobligatoire, et d'obtenir in fine des rentes plus élevées.

Stratégie globale

Sous-stratégie régime obligatoire

Sous-stratégie régime surobligatoire

Membres du Conseil de fondation

Représentants des salariés

- Mischa Weise (président)
vestr AG, Zug
- Bruno Feusi
Häny AG, Jona
- Werner Meier
Riedhammer GmbH, Nürnberg

Représentants des employeurs

- Ursula Albin
hr2go GmbH, Zug
- Thomas Helbling
Helbling Strategic Management GmbH, Berna
- Thomas Valda
Puls Baumanagement GmbH, Winterthur

Vue d'ensemble des produits

Solution de prévoyance	Solution semi-autonome associée à une stratégie de placement commune
Groupe cible	Petites et moyennes entreprises
Plans de prévoyance	Souplesse dans l'aménagement de la solution de prévoyance
Sécurité	Assurance des risques de décès et d'invalidité
Transparence totale	Séparation entre le processus de placement et le processus de risque
Administration	Accès direct en ligne aux informations et aux mutations

